

REGLEMENTATIONS ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE



Réglementations et Transition énergétique

Usage	Réglementation	Applicable aujourd'hui	Applicable en		Aides	Lien vers Legifrance
			En	Impact		
Bâtiment neuf	Loi Energie Climat Loi Climat et Résilience Loi AER	Bâtiment industriel, commercial, bureaux, parking. Supérieur à 500 m ² : 30% d'ENR ou toiture végétalisée Bâtiment Jusqu'en 2028 : augmentation du taux de couverture de 30 à 50 %	2023	Bâtiment avec une surface supérieure à 500 m² Bureaux avec une surface supérieure à 1 000m²	Aucune (hors ENR)	Loi Energie Climat Loi Climat et Résilience Loi Accélération des Energies Renouvelables
	RE 2020		01/2022	Pour les surfaces chauffées pour confort Energie et Carbone	Aucune (hors ENR)	Lien
Bâtiment existant	Loi ELAN / Décret Eco Energie Tertiaire		01/2030	Bâtiment à usage tertiaire de + de 1000m ² : -40% de conso [TO 2010]	Fonds chaleur	Lien
ENR (production d'énergie renouvelable)	Loi Energie/climat PPE	Mécanismes de soutien pour le PV : tarif jusqu'à 500 kW [bâtiment] puis appel d'offre dit PPE2 (jusqu'en 2026) [bâtiment et sol] Fonds chaleur pour la chaleur renouvelable	2022	Nouvel arrêté tarifaire pour les centrales de moins de 500kW	Mécanismes de soutien Fonds Chaleur Réfaction	Arrêté tarifaire PV Appels d'offre Fonds chaleur
ENR (production d'énergie renouvelable)	Loi accélération des ENR	obligation d'ombrières sur tous parkings existants de + de 1 500 m ²	2024-2026	50 % de la surface de parking couverte (montée progressive : de 10 000 m ² jusqu'à 1 500 m ²)	Aucune (hors ENR)	Loi Accélération des Energies Renouvelables

Obligations de solarisation

Bâtiments neufs ou faisant l'objet d'une rénovation lourde

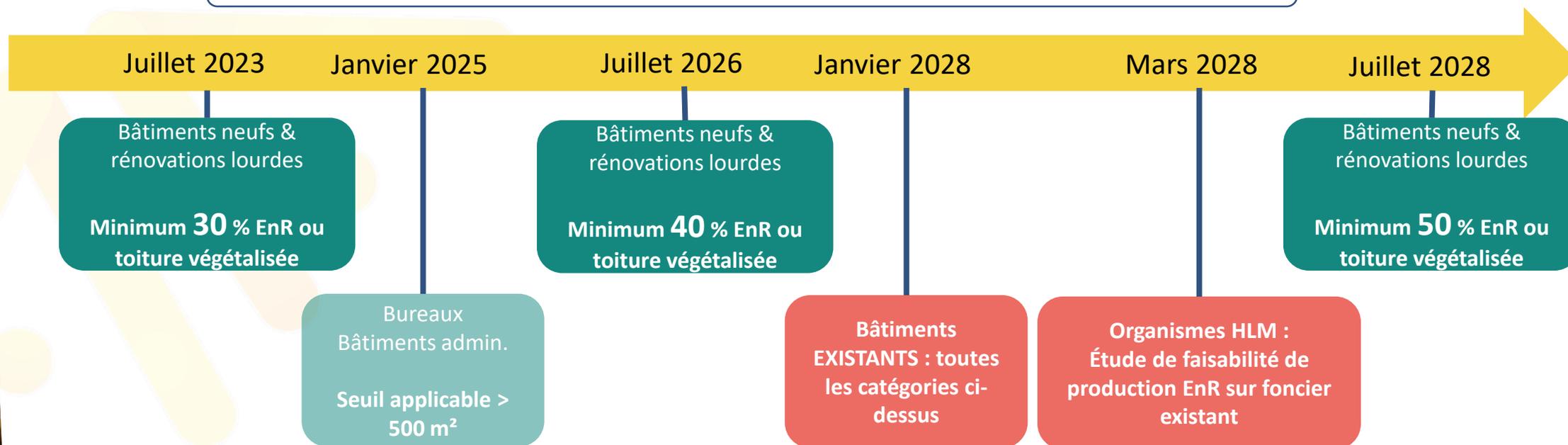
Bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal, d'entrepôts, de hangars fermés au public

Bâtiments à usage de bureaux

Bâtiments administratifs, des Hôpitaux, des équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, des bâtiments scolaires et universitaires

Parcs de stationnement couverts et ouverts au public

Seuil applicable : emprise au sol > 500 m² à date du dépôt de permis de construire



OBLIGATIONS DE SOLARISATION

Parkings et aires de stationnement

*Art 101 Loi Climat et Résilience
Article 40 loi Accélération des Energies Renouvelables*

Seuil applicable : parkings de plus de 1 500 m², sur au moins 50 % de la surface totale

Juillet 2023

Obligation pour les nouveaux parkings des bâtiments couverts par les obligations + les nouveaux parkings > 500 m²

50 % EnR ou végétalisation

Loi Climat et Résilience

Juillet 2026

Parkings existants
>
10 000 m²

Juillet 2028

Parkings existants
>
1 500 m²